



**USELDANGE**

Grand-Duché de Luxembourg

**Extrait du registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Useldange.**

**Séance du 19 novembre 2020**

Présents MM. : Pollo Bodem, bourgmestre,  
Pierre Da Silva, Christian Frank, échevins,  
Pit Lang, secrétaire communal f.f.

Absent excusé:

**Objet: Modification temporaire de la réglementation de circulation.**

**Le collège des bourgmestre et échevins,**

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété dans la suite;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation modifié de la commune d'Useldange du 6 mai 1994 ;

Considérant que dans le cadre des travaux de démolition et de construction par l'entreprise Construction Siebenaller auprès de la maison sise à Useldange, 6, route d'Arlon, il y a lieu de barrer le trottoir à toute circulation piétonne à partir de décembre 2020 jusqu'au février 2022 ;

Considérant qu'une déviation provisoire pour les piétons devra être mise en place et de ce fait il y a lieu d'aménager deux passages pour piétons provisoires auprès des maisons sises à Useldange, 4 et 10 route d'Arlon ;

Vu qu'il y a urgence ;

Après en avoir dûment délibéré ;

**A r r ê t e unaniment:**

**Art. 1** D'aménager deux passages pour piétons provisoires auprès des maisons sises à Useldange, 4 et 10 route d'Arlon pour la durée du chantier prévue à partir de décembre 2020 jusqu'au février 2022.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

% Suivent les signatures %

Pour expédition conforme

Le Bourgmestre

Le Secrétaire